

Objet : Commande publique – Décision d'attribution du marché CAA25046 – Mission d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur la déchetterie de Gilly-sur-Isère

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 02 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 abrogeant la délibération n°6 du 9 juillet 2020 et donnant délégation au Président, ou à défaut son représentant, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'arrêté 2024-053 abrogeant l'arrêté n°2023-094 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires traitant de la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur la déchetterie de Gilly-sur-Isère,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA25046 – Mission d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une ombrière photovoltaïque sur la déchetterie de Gilly-sur-Isère » est confié à l'entreprise suivante :

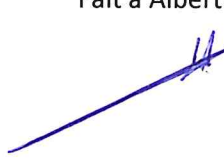
PLANAIR FRANCE SAS – 4H chemin de Palente – 25000 BESANÇON, pour un montant de 13 940,00 € HT (montant extrait de l'acte d'engagement).

Article 2 : La présente consultation est un marché ordinaire de prestations intellectuelles d'une durée maximum de 3 mois.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 17 février 2026


Le Vice-Président,
Michel CHEVALLIER